

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 14 JANVIER 2014**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.*

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Bernard FOL

**Présents** : MM. Aymont, Fol, Escoffier adjoints, Mmes Favre, Schröder, Morel, Deville N., MM. Ponard, Vesin, Emery, Deville, Perréal, Carlod

**Excusés** : M. Merme

**Absents** : Mmes Debladis, Martinek ; M. Debouche.

**Ordre du jour** :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2013**
3. **Déclarations d'intention d'aliéner**
4. **Rythmes scolaires**
5. **Licence IV La Calèche**
6. **CCMA – Assurances dommages ouvrages**
7. **Rapport des commissions**
8. **Courriers - Divers**

-----

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Francis Aymont est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2013**

Il faudra modifier un horaire concernant les horaires des nouveaux rythmes scolaires. Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

**3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Monsieur LOGEARD, La Citadelle, F1771,  
Acquéreur : M. JOBERT, 172 chemin des Gaillardins 01630 CHALLEX.
- la propriété de Monsieur BLANVILLAIN, Pré Bachat, F 1459 et 1461,  
Acquéreur : M. SPIGATO, 44 rue de la Source 01550 COLLONGES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces deux propriétés.

#### **4. Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus la décision du Conseil d'école sur les horaires des nouveaux rythmes scolaires. A savoir : lundi et jeudi 8h30-11h30/13h30-16h00 ; mardi et vendredi 8h30-11h30/13h30-15h30 ; mercredi 9h-12h.

Monsieur le Maire précise que la commune doit faire part de son choix à l'Inspecteur d'académie avant le 31 janvier 2014. Il précise que le choix du conseil d'école ne va pas dans le sens de la majorité des sondages des parents (environ 50 % des familles avaient répondu au sondage). Le choix du conseil d'école se justifie par le fait que la priorité a été donnée à deux plages horaires d'une heure (mardi et vendredi de 15h30 à 16h30) afin d'organiser des activités (trop difficiles à mettre en place sur une plage horaire de 30 minutes).

Il est précisé que la commune aura la charge de l'organisation de l'accueil périscolaire et des activités d'après temps scolaire. La commune souhaite que ces activités ne soient pas uniquement ludiques, mais surtout pédagogiques (langues, musique, sport). Les enseignants se sont également proposés pour faire des études surveillées. Néanmoins, tout cela aura un coût pour la commune, qui devra inscrire une somme au budget 2014.

Pour l'instant, le Conseil Municipal doit donner un avis sur les horaires. Une fois ces horaires validés par l'inspection académique, la commune devra travailler à la mise en place des temps post scolaires qui devront être effectifs dès la rentrée de septembre. Plusieurs pistes seront alors envisagées à travers la réflexion d'une commission municipale scolaire élargie.

Après en avoir débattu, les élus se sont prononcés majoritairement (11 voix pour, une voix contre –M. Aymont- et deux abstentions – MM. Fol et Carlod) en faveur des horaires retenus par le conseil d'école.

#### **5. Licence IV – La Calèche**

A la demande du liquidateur judiciaire de la Calèche, le Conseil Municipal, qui s'était engagé à racheter la licence IV de la Calèche, doit prendre une nouvelle délibération au nom de la SARL la Calèche. Afin de pouvoir utiliser en toute quiétude ladite licence, monsieur le Maire demande à ce que soit notée une condition suspensive dans la nouvelle délibération :

-une attestation que la licence est toujours valable.

De plus, il souhaite avoir des informations quant aux distances légales à respecter entre un établissement possédant une licence IV et certains établissements recevant du public.

Le Conseil municipal décide d'attendre d'avoir les réponses nécessaires pour prendre la délibération, lors de la séance de février.

#### **6. Centre communal multi activités – assurances dommages ouvrages**

Monsieur le Maire donne une information aux élus concernant les assurances du Centre communal multi activités. Les collectivités ne sont pas tenues à souscrire une assurance « dommages ouvrages ». En revanche, lorsque des parties du bâtiment sont prévues à la vente, cette souscription est obligatoire. Sachant que certains des locaux seront achetés d'ici peu (pharmacie...), la commune se doit d'être en conformité.

Groupama, qui assure déjà les bâtiments communaux et le personnel communal, nous fait une proposition de 44 983.25€ TTC. Cette somme serait à payer en une seule fois et vaudrait pour une assurance décennale, permettant le début de réparations dès qu'un sinistre se produirait.

La somme sera incluse au budget 2014 et l'assurance entrera en vigueur dès la réception des locaux.

Les élus se prononcent à l'unanimité en faveur de la proposition de Groupama.

## **7. Rapport des commissions**

Commission voirie : Monsieur Fol revient sur les travaux à effectuer route des Iles, et sur un éboulement de terre qui s'est produit à l'entrée de cette voie.

Monsieur Fol remerciait Monsieur Merme pour les travaux de nettoyage effectués. Il signalait également que la réfection de la fontaine de Piers était pratiquement achevée.

Commission scolaire : Monsieur Aymont rappelait qu'une des Atsem était absente depuis la fin de l'année 2013. Il tenait à remercier les autres Atsem qui ont pris en charge son remplacement, ainsi que le travail de Mme Misciali. Il précisait que tout était parfaitement organisé et encadré, malgré la personne absente.

Commission communication : Monsieur Escoffier remercie les élus pour la distribution du dernier numéro de l'Echo collongeois. Certains élus demandent que soit réajusté le nombre de numéros qui leur sont donnés afin de pouvoir distribuer le bulletin auprès de tous les habitants.

## **8. Courriers- Divers**

- Monsieur Emery demande où en sont les coupes de bois gérées par l'ONF. Monsieur le Maire répond que le responsable de l'ONF a été informé de ce qu'il restait à faire.
- La Croix Rouge et BT CFA remercient la commune pour leur subvention. La Croix Rouge a également envoyé un questionnaire afin de savoir si des habitants de Collonges seraient susceptibles de pouvoir profiter de « l'épicerie mobile », projet qui devrait voir le jour courant 2014.
- Monsieur le Maire propose aux élus de se retrouver, avant les élections municipales, autour d'un repas, avec le personnel communal et les conjoints. Une date sera fixée pour le mois de février.
- Monsieur le Maire annonce que Madame Berthot fêtera ses 100 ans au mois de février prochain. Cette dame étant en maison de retraite sur Paris, le Conseil propose qu'un bouquet de fleurs et du champagne avec une carte d'accompagnement lui soient envoyés.

La séance est levée à 21h30